



# NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

116 N° 4 1994

L'union des esprits et des coeurs.  
L'enseignement de Vincent de Paul et de  
Louise de Marillac

Raymond DARRICAU

p. 530 - 544

<https://www.nrt.be/en/articles/l-union-des-esprits-et-des-coeurs-l-enseignement-de-vincent-de-paul-et-de-louise-de-marillac-105>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

# L'union des esprits et des cœurs

L'ENSEIGNEMENT DE VINCENT DE PAUL ET DE LOUISE DE MARILLAC

Par leur responsabilité et par leur action saint Vincent de Paul et sainte Louise de Marillac font partie intégrante de notre patrimoine spirituel. C'est pourquoi il nous a paru utile, à l'heure où nous avons des raisons particulières de nous préoccuper de la paix et de l'unité en Europe et dans le monde, d'analyser quelques thèmes peu connus de leur action, en évoquant leur enseignement - que trop souvent l'on ne rapproche pas assez - sur l'union des esprits et des cœurs, indispensable à toute construction d'une paix véritable.

Une des grandes préoccupations de saint Vincent de Paul, en effet, a été durant toute sa vie apostolique d'agir en faveur de l'union des esprits et des cœurs. Les pièces qui nous sont parvenues de son œuvre en apportent une preuve évidente. Il communiqua cet esprit à Louise de Marillac, sa collaboratrice, à laquelle il confia la fondation de la communauté des Filles de la Charité. Cet aspect de la pensée du saint n'a guère été étudié. C'est pourquoi dans la présente contribution nous allons présenter la doctrine vincentienne de l'union. Nous étudierons d'abord dans quelle lignée spirituelle se place cette doctrine de l'union. Nous verrons ensuite les divers aspects sous lesquels saint Vincent de Paul et Louise de Marillac l'ont envisagée

## *La doctrine de Vincent de Paul sur l'union*

La doctrine de saint Vincent de Paul sur l'union puise ses sources dans l'évangile de saint Jean. L'Apôtre attire souvent l'attention sur le thème de l'union des disciples du Christ entre eux<sup>1</sup>. Pour l'illustrer il reprend différentes images: le lien entre les ceps de vigne et les sarments, la cohésion entre les divers membres du corps, la présence d'un même Esprit; la liste pourrait en être prolongée. Mais

---

1. C. SPICQ, O.P., *L'amour de Dieu révélé aux hommes dans les écrits de saint Jean*, Paris, Éd. du Feu nouveau, 1978.

dans le discours après la Cène, qui constitue en quelque sorte son testament, le Christ revient plusieurs fois sur le thème de l'unité entre tous ses amis, sur l'amitié qui doit en être la source. Les chapitres 14 à 16 développent une doctrine très précise sur l'amour mutuel. Dans le chapitre 17, 21-23, Jésus propose l'amour l'unissant à son Père dans la Trinité comme modèle et norme de la relation fraternelle entre les chrétiens: «Comme le Père et moi nous sommes un, vous devez l'être aussi entre vous.»

On retrouve cet enseignement dans les lettres de saint Paul. Le thème de l'unité du corps que composent les chrétiens entre eux revient fréquemment. La tradition le fera sien. Au II<sup>e</sup> siècle Irénée de Lyon réfléchira sur la récapitulation, c'est-à-dire le retour de tous les hommes à l'unité par le Christ, le modèle de celle-ci étant la Trinité.

Au IV<sup>e</sup> siècle Cyprien de Carthage, à l'heure où s'ouvrait la crise donatiste en Afrique du Nord, composait un *De catholicae Ecclesiae unitate* pour exposer comment il fallait concevoir l'unité de l'Église. À plusieurs reprises il reprenait à son compte une argumentation tirée de l'évangile de saint Jean, notamment dans les chapitres 4 à 6<sup>2</sup>. Saint Augustin s'inspirera de la doctrine de l'évêque de Carthage sur l'unité de l'Église et des chrétiens entre eux<sup>3</sup>, unité dont ils doivent trouver le modèle dans la contemplation de la Trinité<sup>4</sup>.

Cet enseignement demeurera un des trésors de l'Église. François de Sales apporta une importante contribution au développement de la doctrine sur l'unité et la paix, notamment en deux sermons peu cités mais d'une portée considérable. Le premier, prononcé le 21 avril 1620 (mardi de Pâques), est entièrement consacré au thème de la paix:

2. PL IV, 499-503.

3. Ainsi: *In Iohannem* 65, PL 35, 1809; *In Psalmos* 30, *Sermo* II, 39, PL 36, 239 et 436; *Sermo* 354, PL 39, 1963, et surtout dans le *De Trinitate* 4, 9, PL 42, 896.

4. On trouve une similitude de la pensée de Vincent de Paul avec celle de saint Augustin dans la célèbre *Règle*: A. SAGE, A.A., *La Règle de saint Augustin commentée par ses écrits*, Paris, La vie augustinienne, 1961, notamment p. 86-92, sur la *concorde et la vie commune*. Un excellent commentaire de la *Règle*, paru au XVII<sup>e</sup> s. correspond aux conceptions de saint Vincent: *Traité de la Règle de saint Augustin*, par le P. Ange LE PROUST (1624-1697), de l'Ordre des Ermites de saint Augustin de la réforme, pour les Filles de la Société de Saint-Thomas de Villeneuve, publié à Paris en 1963 pour les religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve. Vincent de Paul et Louise de Marillac proposeront à leurs disciples la Trinité comme modèle à imiter dans leur recherche de l'union. Nous y reviendrons plus loin.

Je considère trois sortes de paix. La première est celle du saint Évangile et de l'Église, car l'Évangile et l'Église ne sont que paix, que douceur, que tranquillité. Hors l'observance de l'Évangile et de l'obéissance à l'Église, il ne se trouve que guerre et que trouble, ainsi que nous dirons tantôt. La seconde paix est celle que les saints Pères ont distinguée en trois parties: la paix avec Dieu, la paix les uns avec les autres et la paix avec nous même. La troisième est celle que nous posséderons en la vie éternelle<sup>5</sup>.

Le second sermon a été prononcé le 27 février 1622 (troisième dimanche de Carême); il porte sur l'amour du prochain et préfigure le traité que le saint avait l'intention de dédier à ce sujet, abandonnant alors toutes fonctions pour se consacrer à cette tâche que la mort ne lui permit pas d'entreprendre<sup>6</sup>.

On retrouve ce thème dans l'enseignement de Vincent de Paul et dans celui, parallèle, de Louise de Marillac. Certes leur souci dominant était l'évangélisation par les missions paroissiales, la formation des prêtres et la pratique des œuvres de miséricorde. Mais cette action pastorale reposait sur la vertu théologale de la charité et sur les vertus annexes: l'union et la paix. Louise de Marillac a parfaitement défini cette conception de vie quelques heures avant de mourir, le 15 mars 1660. Parlant aux sœurs qui l'entouraient, elle déclara en effet: «Ayez bien soin du service des pauvres et surtout de bien vivre ensemble dans une grande union et corialité, vous aimant les unes les autres, pour imiter l'union et la vie de Notre Seigneur<sup>7</sup>.»

Cette théologie de l'union ne fait pas l'objet d'un exposé systématique et suivi dans les *Œuvres* de Vincent de Paul et de Louise de Marillac<sup>8</sup>. Son expression est dispersée en d'innombrables

5. FRANÇOIS DE SALES, *Sermon pour le mardi de Pâques*, 21.4.1620, dans *Œuvres*, éd. d'Annecy, 1892-1964, t.IX, p. 286-307; ID., *Sermon pour le troisième dimanche de Carême*, 27.2.1622, *ibid.*, t.X, p. 265-297 (nous citerons désormais les *Œuvres* par le sigle FS, suivi du tome et de la page). A. DODIN, *François de Sales, Vincent de Paul, les deux amis*, Paris, O.E.I.L., 1984, a bien montré la liaison étroite entre l'esprit vincentien et l'esprit salésien. Voir aussi notre étude sur *L'évêque dans la pensée de saint Vincent de Paul*, dans *Divus Thomas* 84(III/1981) 161-188.

6. FS X, 265-297.

7. *Testament spirituel*, dans Sainte LOUISE DE MARILLAC, *Écrits spirituels*, Paris (1983), p. 823. Ce testament spirituel a été recueilli par les sœurs qui ont assisté Louise de Marillac en ses derniers moments.

8. Pour les citations de l'œuvre de saint Vincent de Paul, nous suivons les 14 volumes de *Correspondance, entretiens, documents*, édit. P. COSTE, Paris, Gabalda, 1920-1925 (cité VP, suivi du tome et de la page).

textes. Il faut toutefois en excepter deux grandes conférences que le saint fondateur a données aux Filles de la Charité; celle du 26 avril 1643 sur *L'Union entre les membres de la communauté*, dont l'original est de la main même de Louise de Marillac, et celle du 4 mars 1658 sur *Charité mutuelle, devoir de la réconciliation*<sup>10</sup>. Dans ces deux textes Vincent de Paul présente quelques-unes des idées qui sont à la base de sa doctrine en la matière<sup>11</sup>.

À ses yeux l'union est le fondement de toute vie chrétienne. Lors de l'érection de la Compagnie des Filles de la Charité en confrérie, le 20 novembre 1646, il conseillait à ses membres de s'entrechérir: «Elles s'entrechériront et respecteront comme sœurs que Notre Seigneur a liées et unies par son amour<sup>12</sup>.»

En effet, l'union est indispensable entre les parties d'un même corps. Très fréquemment il revient sur la nécessité de cette union. Le 15 octobre 1651, écrivant à Hugues Perraud, prêtre de la Mission, il évoquait les difficultés de la vie et les moyens de les supporter: «Pour cet effet, nous devons nous entraider, nous supporter réciproquement et nous étudier à la paix et à l'union; car c'est le vin qui réjouit et fortifie les voyageurs dans cette voie étroite de Jésus-Christ<sup>13</sup>.» Le 20 juillet 1654, s'adressant aux Filles de la Charité de Varsovie dans la grande correspondance qu'il entretenait avec elles pour les soutenir au milieu de leurs épreuves, il les félicitait de l'union qui règne entre elles et ajoute: «Le devoir des filles de Notre Seigneur, qui vivent et qui le servent ensemble et qui ont qu'une même intention de se rendre agréable aux yeux de Dieu, est de s'entre-chérir, de se supporter, de se respecter et de s'entraider mutuellement<sup>14</sup>.» Le 8 novembre 1659, il adressait un message dans le même sens à la sœur Nicole Haran, supérieure de l'hôpital de Nantes, qui se débattait au milieu d'inextricables difficultés. Après l'avoir assurée de sa prière ainsi que la communauté, il demandait «à Notre Seigneur, qui nous a recommandé l'union et

9. VP IX, 94-143; à compléter par une exhortation du 27.6.1642, *Sur l'union entre les maisons de la Compagnie*, *ibid.* 120-124.  
10. VP, «Conférence du 4 mars 1658», dans *Conférences aux Filles de la Charité*, *ibid.* 768-778.  
11. Déjà dans sa conférence du 31.7.1634 sur *L'Explication du Règlement des Filles de la Charité*, il se préoccupe de ce point, notamment IX, 10 s.; ce texte synthétise bien toute la vision qu'il avait déjà de l'union.  
12. VP XIII, 562; voir aussi IX, 22; toute l'œuvre de Louise de Marillac se présente sous le même jour.  
13. VP IV, 262.  
14. VP V, 167 s.; voir encore VIII, 162; X 10, 38, 53, 372, 532, 658, 665; X 227.

le support, qu'il vous fasse la grâce de vous entr'aimer et de vous soulager les unes les autres, qu'il soit lui-même la force des faibles et la vertu des forts, la prière et l'oraison de celles qui n'en peuvent faire, et que sa divine bonté soit la règle de toutes dans la difficulté que vous trouvez à vous acquitter du petit règlement de vos pratiques en servant tant de malade<sup>15</sup>.»

Pour Vincent l'union se trouvait à la base de tout apostolat. Sans elle, le succès des œuvres risquait d'être compromis. Dans une instruction à deux sœurs envoyées à la Fère, en date du 29 juillet 1656, il donnait comme instruction: «Un autre moyen, mes sœurs, est la charité, et qu'il y ait une grande union entre vous pour supporter l'une l'autre. Car n'en doutons point, mes filles, notre ennemi est ennemi de la paix, lequel ne manquera pas de vous susciter des embûches pour essayer de semer de la division; mais tenez ferme<sup>16</sup>.» Il reprenait le même sujet dans sa conférence du 26 avril 1643 sur *l'union entre les membres de la communauté*, qui constitue un texte fondamental pour connaître la doctrine vincentienne sur l'union<sup>17</sup>. On pourrait résumer cette aspiration à l'union dans les paroles que saint Vincent prononça au cours de cette conférence:

Je supplie Dieu de tout mon cœur, mes filles, qu'il vous fasse la grâce de penser toujours à cette nécessité de l'union, et vous conserve le souvenir de tous les maux que cause la désunion et que vous avez remarqués: elle chasse l'amour de Dieu et du prochain, engendre des guerres et l'inquiétude, fait perdre la vocation, contriste Dieu, rend les âmes indignes de la sainte communion, vous sépare les unes des autres. Chez vous, mes filles, la désunion provoquerait tous ces désordres et quantité d'autres, tandis que l'union apporte beaucoup de biens dans les communautés et partout où elle se trouve<sup>18</sup>.

Cette union, en effet, que recommandaient Vincent de Paul et Louise de Marillac, entraînera d'innombrables bienfaits, comme le pensaient les deux fondateurs. Pour eux, conformément à la doctrine traditionnellement admise dans l'Église, cette union était d'abord source de paix. Saint Vincent écrivait le 20 juillet 1654:

15. VP VIII, 162; voir encore IX, 10, 38, 53, 372, 532, 658, 665; X 227.

16. VP X, 201.

17. VP IX, 94-113.

18. VP IX, 99.

Le devoir des Filles de Notre-Seigneur qui vivent et qui le servent ensemble et qui n'ont qu'une même intention de se rendre agréables aux yeux de Dieu, est de s'entre-chérir, de se supporter, de respecter et de s'aider mutuellement. Je vous prie, mes chères Sœurs, d'en user de la sorte, sans jamais vous plaindre, ni murmurer, sans vous contredire, ni vous harceler; car, hélas! si vous faisez de la peine l'une à l'autre, ce serait grande pitié. Vous avez assez à souffrir des personnes du dehors et de vos emplois sans vous faire au dedans de nouvelles croix, qui sont les plus fâcheuses et qui feraient de votre maison un petit purgatoire, au lieu que l'amour en fera un petit paradis<sup>19</sup>.

Dans la conférence sur l'union, du 26 novembre 1643, Vincent de Paul répond avec une inlassable patience aux questions que lui posent Louise de Marillac et les sœurs rassemblées autour de lui. Le thème de la paix revient souvent dans leurs échanges. À Vincent de Paul demandant à une sœur pourquoi elle aimait l'union celle-ci répondit: «Monsieur, une forte raison c'est que l'union réjouit ou contente Dieu, qui est toujours là où la paix est. Au contraire, la désunion réjouit le diable; le cœur divisé est semblable à l'enfer; il est toujours dans l'inquiétude, le trouble et la discorde, qui naît de la désunion, le met en continuel désordre<sup>20</sup>.» Nous pourrions citer d'autres réponses semblables. Nous les résumerons dans une phrase qui nous paraît significative. «Vous dites bien, ma sœur», assure Monsieur Vincent à une de ses filles, «Dieu ne veut point habiter où il y a désunion, et c'est pour nous le marquer que, apparaissant à ses Apôtres après sa résurrection, sa première parole est souvent: la paix soit avec vous<sup>21</sup>.»

Si cette union engendre la paix des esprits, des cœurs et des communautés, si elle permet d'entrer dans une perspective vraiment évangélique, elle a l'avantage aussi d'attacher fortement à la vocation<sup>22</sup>. Il estimait encore que, sans une étroite union, le succès des

19. VP V, 167 s. Les *Écrits spirituels*, de Louise DE MARILLAC, cité n.8, sont remplis d'exhortations semblables: p. 58, 112, 118, 122, 180, 205, 236.

20. VP IX, 97.

21. *Ibid.*, 98.

22. *Ibid.* 96 et 99. On trouve de nombreux textes sur la paix chez Louise de Marillac. Cet enseignement est à rapprocher de celui, très étendu, de François de Sales; cf. également LUIS DE LEÓN (1528-1591), *Les noms du Christ*, présentation par l'abbé Henri BROSSARD Le Jas du Revest-Saint-Martin, 1965; «Jésus-Christ», «prince», p. 148-166. Cf. aussi, au sujet de la paix, Dom Claude MARTIN (le fils de Marie de l'Incarnation), *Le Pasteur solitaire ou retraite pour les prélats, pasteurs, supérieurs et toutes personnes qui sont chargées de la conduite des âmes*, manuscrit publié par Dom René-Jean HESBERT, sous le titre *Perfection du chef*, Paris, Alsatia, 1955, p. 213-220.

œuvres était largement compromis. Dans une conférence du 22 janvier 1648 il a exprimé son sentiment sur ce point avec une force et un bonheur particuliers. En effet, après avoir lancé un appel vibrant à l'union, il ajoutait une parabole très expressive:

Un empereur avait plusieurs fils, dix ou douze, je ne sais. Avant de mourir, il voulut leur montrer combien l'union importe à la paix d'un État et au bonheur de tous. Il se fit apporter au lit un grand faisceau de flèches et dit au plus petit: «Viens, mon fils, prend ce faisceau de flèches et romps-le en deux.» - «Mon père, dit celui-ci, je ne saurais.» Il s'adressa à un autre qui répondit de même, puis au troisième, au quatrième, au cinquième, au sixième et à tous les autres, qui reconnurent tous leur impuissance. Alors le père dit à l'aîné: «Prends-en une part et vois si tu la rompras.» Ce que l'aîné fit fort aisément. Le père ajouta: «Mes enfants, ceci vous enseigne que, tant que vous serez unis et étroitement liés ensemble, toutes les puissances du monde ne pourront rien contre vous; mais, dès lors que vous commencerez à être divisés, vous serez aisément défaits.»

Je vous dis de même, mes sœurs, si vous êtes toujours toutes d'une même volonté, toutes d'un même accord, oh! votre Compagnie, que la bonté de Dieu a eu soin de former, se maintiendra avec fruit et exemple, et toutes les puissances du monde et de l'enfer ne pourront rien contre elle. Mais, dès qu'il y en aura qui se seront attachées à leur sentiment particulier, adieu les pauvres Filles de la Charité, si Dieu n'y met la main. Oh! plaise à sa bonté qu'à jamais, tant que le monde sera, cette pauvre Compagnie demeure dans les bornes qui lui ont été prescrites, et puisse, en humilité, rendre au prochain les secours et les assistances auxquels elle s'est obligée<sup>23</sup>!

Au contraire, il blâmait la désunion qui, disait-il, a fait damner Lucifer<sup>24</sup> et constitue une source continuelle de scandale. Il précisait à ce propos:

Voyez-vous, mes sœurs, ce que cette bonne sœur dit est véritable, car la désunion fait que, si l'une veut une chose, l'autre en voudra une autre; le monde qui s'en aperçoit en est malédifié, et les pauvres auront sujet de ne pas recevoir en bonne part les conseils qu'elles donnent pour leur bien; ils diront: «Voyez-vous ces Filles de la Charité; elles ne s'accordent pas.» O mes sœurs, que la désunion, même entre particuliers, achemine facilement une communauté vers sa ruine! Mon corps est un en tous ses membres; que l'on fasse seulement sur ma main une incision qui sépare les chairs, il s'en ressentira tout entier. Ainsi en est-il des communautés: quand une partie

23. VP IX, 372 s.

24. *Ibid.* 103.

est en discorde, tout le reste pâtit, car ceux qui s'en aperçoivent et s'en scandalisent ne disent pas seulement: ce sont Jeanne et Marguerite qui se conduisent de telle manière; mais ce sont les Filles de la Charité. Pour deux seulement, le corps tout entier des Filles de la Charité pâtit et souffre scandale; mais sont-elles toutes unies. oh! elles édifient le prochain, et Dieu en est honoré<sup>25</sup>.

D'ailleurs, ajoutait-il, un chrétien ne peut pas être un homme de désunion, puisqu'alors il déplairait à Dieu,

qui aime tant l'union, non seulement dans les créatures raisonnables, mais même en toutes les choses créées par sa toute-puissance, qu'il les a pourvues, en leur nature, de moyens d'union, même en des choses contraires. Et puisque le dessein de Dieu, en la création de nos âmes, a été de nous unir à lui, et que, pour nous y aider, il a envoyé son Fils sur terre, nous serions bien misérables de ne pas aimer l'union, et de nous mettre en danger, par la désunion et discorde, de perdre ce que Dieu nous a donné par son amour. Ce serait s'opposer directement à la très sainte volonté de Dieu<sup>26</sup>.

### *Les vertus qui facilitent l'union*

Ayant ainsi défini l'espace spirituel dans lequel devait se développer l'union, Vincent de Paul recommandait quelques vertus susceptibles d'en faciliter la pratique. Ces vertus se trouvaient si liées les unes aux autres dans son esprit comme dans celui de Louise de Marillac qu'il est difficile de les séparer dans une analyse: union, cordialité, support forment quasiment un tout. Il rejoignait en cela saint François de Sales<sup>27</sup> et entraînait pleinement dans l'esprit des réformateurs catholiques italiens<sup>28</sup>. Dans cette perspective la cordialité venait en premier lieu<sup>29</sup>.

25. *Ibid.* 100 s.; voir aussi *ibid.* 268, 631. Lors de l'assemblée tenue à Saint-Lazare en 1651, M. Vincent a traité des causes de la désunion et des remèdes pour les supprimer (cf. IX, 348 s.)

26. VP IX, 99.

27. Pour connaître la pensée de François de Sales, voir *Œuvres*, cité n.5; on trouvera un aperçu de son esprit dans *Correspondance. Les lettres d'amitié spirituelle*, édit. A. RAVIER, Paris, 1980.

28. R. DARRICAU, «Paix de l'âme et spiritualité baroque», dans *Etudes européennes*. Mélanges offerts à Victor-Lucien Tapié, Paris, 1973, p. 193-212; ID., *Saint François de Sales d'après l'œuvre du Père Nicolas Caussin jésuite (1583-1651)*, (à paraître dans les Actes du Colloque international Saint-François de Sales, organisé les 17-19.11.1992 par le Centre de Recherche «Michel Baude. Littérature et spiritualité», de l'Université de Metz.

29. VP IX, 665 et XIII, 641 s., recommande cette vertu; Louise de Marillac fait de même tout au long de sa correspondance.

**La conférence du 2 juin 1658 faite aux Filles de la Charité sur la cordialité** mérite de ce point de vue une vive attention.

Mes sœurs, cette règle-ci vous commande deux choses: l'une, la cordialité; l'autre, le respect que vous devez au prochain et entre vous les unes aux autres. Or, il faut vous expliquer ce que c'est la cordialité. La cordialité, à proprement parler, est l'effet de la charité qu'on a dans le cœur, de sorte que deux personnes qui ont dans le cœur l'une pour l'autre de la charité, que le saint amour y a mise, elles le témoignent à la rencontre l'une de l'autre. Avez-vous de l'amour pour les pauvres, vous leur témoignerez être bien aises de les voir. Une sœur a-t-elle de l'amour pour sa sœur, elle le lui témoigne par paroles. Cela s'appelle cordialité, c'est-à-dire une saillie de cœur par laquelle on fait voir qu'on est fort aise d'être avec elle, lui parlant ainsi: «Ma sœur, je suis bien aise de vous avoir rencontrée.» Ainsi la cordialité vous est recommandée par vos règles, de sorte qu'il importe que vous vous la témoigniez les unes aux autres par une certaine joie qu'on a dans le cœur et qui paraît sur le visage. La cordialité est donc une joie qu'on sent dans le cœur quand on voit une personne qu'on aime, et qu'on témoigne en second lieu par le visage; car, quand une personne a de la joie au cœur, elle ne la saurait cacher; vous la voyez bien sur son visage. En troisième lieu, on témoigne encore la cordialité par des paroles d'amitié, par exemple celle-ci: «Ah! ma sœur, je suis bien aise de vous voir; bénissez Dieu de ce que je vous ai rencontrée.» Ou bien, quand une sœur vous approche, montrez un visage qui fasse voir de l'amitié pour elle, que vous êtes bien aises de la voir. Agir de la sorte, c'est un témoignage par lequel on fait voir qu'on a de la cordialité dans le cœur par une certaine joie qu'on sent dedans, qui rend la personne d'un visage doux et gracieux en parlant à sa sœur ou à d'autres personnes. Cela s'appelle cordialité, qui est un effet de la charité, voyez-vous, de sorte que, si la charité était une pomme, la cordialité en serait la couleur. Vous voyez quelquefois des personnes qui ont certaines rougeurs qui les rendent belles et agréables. Or, si la pomme était la charité, la couleur serait la cordialité. Voilà donc comme la cordialité est une vertu par laquelle on témoigne l'amour qu'on a pour le prochain, qui est fort nécessaire aux Filles de la Charité pour profiter à ceux avec qui elles conversent. On peut encore dire que, si la charité était un arbre, les feuilles et le fruit en seraient la cordialité; et si elle était un feu, la flamme en serait la cordialité<sup>30</sup>.

30. VP X, 486-488; sur la cordialité et le respect, voir IX 142-160 et X 491-493. La doctrine vincentienne sur la cordialité exerça une grande influence sur les fondateurs qui se sont inspirés de lui, notamment ceux de la Société de Saint-Vincent de Paul, plus connue sous le nom de Conférences de Saint-Vincent de Paul, fondée en 1833.

Louise de Marillac revient sans cesse, elle aussi, sur la cordialité et en donne une présentation assez remarquable dans une lettre du 19 février 1655 à la sœur Laurence Dubois:

Je vous vois toutes deux ce me semble dans une grande paix, et dans le désir de vous exciter l'une l'autre à l'union et cordialité qui consiste à se communiquer l'une à l'autre, s'entredisant ce que vous avez fait étant séparées; se disant aussi l'une à l'autre où vous allez quand vous sortez; l'une par obligation de soumission, et l'autre par obligation de support et de complaisance. Tout ainsi que dans vos petits exercices: si l'une est triste, qu'elle se surmonte pour se recréer avec sa sœur, et que celle qui est joyeuse se modère pour s'accommoder à l'humeur de l'autre pour, petit à petit, la tirer de sa mélancolie, et pour l'amour de Notre-Seigneur tout cela, et afin que vous n'écoutez pas la tentation qui vous pourrait donner le désir d'aller ailleurs chercher satisfaction et à décharger son pauvre cœur, ce qui serait une ruine totale de la sainte amitié que deux Sœurs doivent avoir ensemble, dont je supplie Notre-Seigneur vous préserver par son saint amour auquel je suis, ma chère sœur, votre très humble Sœur et servante<sup>31</sup>.

Conjointement à la cordialité il attachait une extrême importance à la condescendance si magnifiée par l'Évangile<sup>32</sup>, saint Vincent Ferrier<sup>33</sup> et saint François de Sales<sup>34</sup>, qui lui a consacré une conférence dans ses *Entretiens spirituels*<sup>35</sup>. «S'accorder avec une sœur pour offenser Dieu et faire contre les règles, oh! mauvaise et diabolique condescendance», s'écrie Vincent dans un entretien avec les Filles de la Charité, ajoutant: «Ce n'est donc point cette condescendance que votre règle enseigne, mais une certaine souplesse d'esprit par laquelle on condescend aux autres en tout ce qui n'est pas péché<sup>36</sup>.» L'accent est mis sur le même esprit aux sœurs envoyées à Nantes en 1653<sup>37</sup>. On trouve le même sentiment chez Louise de Marillac.

31. LOUISE DE MARILLAC, *Écrits...*, cité n.7, p. 462; voir encore p. 118, 320, 325, 364, 501.

32. VP X, 481.

33. *Ibid.* 482.

34. *Ibid.* 484 et XIII 642.

35. FS, *Entretiens spirituels*, dans *Œuvres*, VI 54-70, surtout 57-60; voir aussi VI 423.

36. VP X, 481.

37. *Ibid.* IX 658 662

**A la cordialité et à la condescendance saint Vincent et Louise de Marillac** joignaient volontiers dans leur propos l'affabilité<sup>38</sup> et la douceur<sup>39</sup>. Ils les percevaient comme des vertus perfectionnant l'union commencée par la charité. Ils la considéraient comme spécialement nécessaire aux missionnaires, car elle pouvait gagner les cœurs à l'exemple de Jésus-Christ.

Enfin, pour conclure cette rapide description des vertus inséparables de l'union, il ne faut pas négliger de mentionner la tranquillité d'esprit, si chère à saint François de Sales que les fondateurs la mettaient sur un pied d'égalité avec l'indifférence spirituelle et le support mutuel. Innombrables seraient les textes susceptibles d'être avancés. Dans une lettre du 13 janvier 1650 adressée à une de ses correspondantes assidues, la sœur Jeanne Lepintre, et à ses compagnes, Louise de Marillac rappelait les épreuves qu'elles venaient de traverser et elle leur conseillait de se «renouveler dans l'esprit d'union que les Filles de la Charité doivent avoir par l'exercice de cette même charité, qui est accompagnée de toutes les vertus chrétiennes, particulièrement celle du support les uns des autres, notre chère vertu. Je vous la recommande tant que je puis, comme absolument nécessaire, puisqu'elle porte toujours à ne point voir les fautes d'autrui avec aigreur, mais les excuser toujours nous humiliant<sup>40</sup>.» Dans une autre lettre à cette même sœur Lepintre, du 16 septembre 1653, elle appliquait ces vertus à son âme même et lui mandait:

Que vous êtes heureuse, ma chère Sœur, de vous si bien connaître et de tant aimer la très sainte volonté de Dieu, notre unique bien si elle s'accomplit en nous. Je la supplie de tout mon cœur, se faire entendre à votre cher cœur vous enseignant le support que vous devez avoir de vous-même, particulièrement en deux points: l'un est dans les choses qui se passent, dont vous pensez n'avoir pas assez de connaissance; et l'autre, la peine que vous pouvez ressentir dans la répugnance à vous communiquer et dans la croyance que vous n'avez de personnes qui vous soient propres. Souvenons-nous, ma chère Sœur, de la grande sainte Thérèse, qui avait bien d'autres affaires que nous, et de plus grande importance, qui souvent avait

38. VP XI, 68 s. et XII, 189 s. François de Sales revient constamment sur l'affabilité; voir aussi Dom Claude MARTIN, *La perfection du chef*, cité n.22, p. 221-228.

39. Les deux fondateurs donnent un enseignement sur la douceur, dont le nom jalonne leurs écrits.

40. LOUISE DE MARILLAC, *Écrits...*, cité n. 7, p. 312

besoin d'avis, et quoique les personnes qu'elle eût désirées ne lui étaient pas présentes, elle avait une telle humilité et simplicité qu'elle demandait tout librement les avis aux personnes que la Providence lui envoyait pour ses directeurs et les écoutait comme si Dieu lui eût parlé, se contentant du nécessaire, laissant le reste sans se peiner à la conduite de Dieu. Je m'assure, ma chère Sœur, que vous avez souvent éprouvé que, où les hommes nous manquent, que Dieu se communique plus abondamment, et c'est notre mieux si nous lui voulons donner toutes les satisfactions que nous aurions en faisant paraître jusques à la moindre de nos pensées qui est un grand amusement d'esprit sans aucun profit<sup>41</sup>.

### *La Sainte Trinité modèle d'union*

Il y a donc toute une doctrine vincentienne de l'union qui vise à proposer une vie chrétienne étroitement rattachée à saint Jean, saint Paul, saint Augustin, saint François de Sales et d'une manière générale à la tradition de l'Église sur le corps mystique du Christ. Vincent de Paul et Louise de Marillac ont récapitulé dans le culte de la Sainte Trinité leur enseignement sur l'union. Ils ont proposé aux Prêtres de la Mission, aux Filles de la Charité et aux auditoires qu'ils ont évangélisés la contemplation de la Trinité comme modèle de comportement. De nombreux textes venus de l'un et de l'autre sont consacrés à ce thème.

Cette attention à la Trinité, à laquelle les deux fondateurs tenaient tant, avait été rappelée par le Pape Urbain VIII dans sa bulle d'érection de la Congrégation de la Mission le 12 janvier 1633: en effet, il avait placé la nouvelle Compagnie sous le patronage de la Sainte Trinité<sup>42</sup>.

Déjà le 26 avril 1643 Vincent de Paul, parlant aux Filles de la Charité de la nécessaire union entre les membres de la communauté, leur expliquait: «L'union est l'image de la Très Sainte Trinité qui se compose de trois personnes, unies par amour. Si nous sommes unies ensemble, nous ne serons toutes qu'une même bonne volonté et d'un bon accord; la désunion au contraire, nous représenterait l'image de l'enfer, où les démons sont perpétuelle discorde et haine<sup>43</sup>.»

41. *Ibid.*, p. 426; dans une lettre à Mme de la Fléchière, le 20.8.1609, François de Sales donne les mêmes conseils.

42. VP XI, 180-183: répétition d'oraisons du 23.5.1655 sur la fête de la Sainte Trinité.

43. VP XI, 97: un texte à peu près semblable *ibid.* 98.

Quatre ans plus tard, le 19 juin 1647, au cours du Conseil tenu chez les Filles de la Charité en présence de Louise de Marillac, il faisait une importante intervention sur la Trinité comme modèle de vie.

Il y a longtemps que je souhaite, et je voudrais bien que nos sœurs en fussent venues à ce point de respect entre elles, que le monde entier de dehors ne pût jamais connaître laquelle sœur est la sœur servante; car voyez-vous, mes filles, comme Dieu n'est qu'un en soi, et qu'en Dieu il y a trois personnes, sans que le Père soit plus grand que le Fils, ni le Fils que le Saint-Esprit, il faut de même que les Filles de la Charité, qui doivent être l'image de la très Sainte Trinité, encore qu'elles soient plusieurs, ne soient toutefois qu'un cœur et qu'un esprit; et, comme encore dans les sacrées personnes de la très Sainte Trinité les opérations, quoique diverses et attribuées à chacune en particulier, ont relation l'une à l'autre, sans que, pour attribuer la sagesse au Fils et la bonté au Saint-Esprit, on entende que le Père soit privé de ces deux attributs, ni que la troisième personne n'ait point la puissance du Père, ni la sagesse du Fils; de même, il faut qu'entre les Filles de la Charité, celle qui sera des pauvres ait des relations à celle qui sera des enfants, et celle des enfants à celle des pauvres. Et je voudrais que nos sœurs se conformassent en cela à la très Sainte Trinité, que, comme le Père se donne tout à son Fils, et le Fils tout à son Père, d'où procède le Saint-Esprit, de même elles soient toutes l'une à l'autre pour produire les œuvres de charité qui sont attribuées au Saint-Esprit, afin d'avoir rapport à la très Sainte Trinité. Car, voyez-vous, mes filles, qui dit charité dit Dieu; vous êtes Filles de la Charité; donc vous devez, en tout ce qu'il est possible, vous former à l'image de Dieu. C'est à quoi tendent toutes les communautés qui aspirent à la perfection<sup>44</sup>.

Le 23 mai 1659 il choisissait ce thème comme sujet d'une conférence aux Prêtres de la Mission: *La Trinité modèle d'uniformité et d'union*. «Établissons-nous dans cet esprit, si nous voulons avoir en nous l'image de l'adorable Trinité, si nous voulons avoir un saint rapport au Père, au Fils et au Saint-Esprit. Qu'est-ce qui fait l'unité et la comité<sup>45</sup> en Dieu si ce n'est l'égalité et la distinction des trois personnes? Et si l'amour n'était entre eux, qu'y aurait-il d'aimable? dit le bienheureux évêque de Genève. L'uniformité est donc en la Sainte Trinité: ce que le Père veut, le Fils le veut; ce que le Saint-Esprit fait, le Père et le Fils le font; ils agissent de même; ils

44. VP XIII, 633 s.

45. La *comité*: réunion de personnes qui s'assemblent pour parler et échanger.

n'ont qu'une même puissance et une même opération. Voilà l'origine de la perfection et notre modèle. Rendons-nous uniformes; nous serons plusieurs comme si nous n'étions qu'un et nous aurons la sainte union dans la pluralité<sup>46</sup>.»

Il ne réservait pas cet enseignement aux Filles de la Charité et aux Prêtres de la Mission. Il en faisait aussi bénéficier les Pauvres avec lesquels il avait des relations. Ainsi, au cours de l'été 1653, il donna aux pensionnaires de l'Hospice du Saint-Nom de Jésus une *Explication du mystère de la Trinité*<sup>47</sup>.

Louise de Marillac de son côté entretenait souvent ses Filles de la Charité de la contemplation qu'elles devaient avoir de la Trinité. Ainsi le 1<sup>er</sup> juin 1649 elle écrivait à sœur Jeanne Lepintre: «Dites aux sœurs que je leur recommande toujours le souvenir des aver-tissements de Monsieur Vincent, et surtout le support et cordialité, pour honorer l'unité de la divinité en la diversité des personnes de la Sainte Trinité, étant en leur amour, ma chère Sœur, Votre très humble et obéissante servante<sup>48</sup>.» Dans les *Pensées* qui ont été conservées d'elle la fondatrice aimait à revenir sur le rôle de la Trinité dans la vie quotidienne. À propos de la manière de traiter les malades à l'Hôtel-Dieu de Saint-Denis elle écrivait: «Les unes et les autres seront toujours en une véritable union, se gardant bien de se faire paraître le contraire, quand bien les mauvaises dispositions de la nature, les habitudes et mauvaises humeurs donneraient des dispositions contraires; se souvenant d'honorer toujours l'union de la Sainte Trinité, par laquelle tout l'ordre du monde a été fait et conservé, se souvenant qu'elle lui est soumise<sup>49</sup>.» Elle reprenait encore ce thème dans des *Instructions données aux Sœurs occupées à Montreuil* (1647):

Elles se souviendront que les vraies Filles de la Charité pour bien faire ce que Dieu leur demande, ne doivent être qu'une; et parce que la nature corrompue nous a ôté cette perfection, nous séparant par le péché de notre unité qui est Dieu, nous devons par relation à la Sainte Trinité n'être qu'un cœur et n'agir qu'en un même esprit ainsi que les trois Divines personnes, de telle sorte que, quand la Sœur qui est pour les Malades requerra l'aide de sa Sœur, la Sœur qui est pour l'instruction des Enfants, ne manquera pas de lui aider; et ainsi celle qui est au soin des enfants demandant quelque secours à celle des pauvres, fera le semblable, n'envisageant l'un et l'autre emploi

46. VP XII, 256 s.

47. *Ibid.* XIII, 159 s.

48. LOUISE DE MARILLAC, *Écrits...*, cité n.7, p. 288.

49. *Ibid.*, 746.

que comme étant affaire de Dieu, et se considérant toutes deux ensemble choisies de sa Providence, pour agir unanimement ensemble; il ne s'entendra donc jamais dire: c'est votre affaire, cela n'est pas la mienne<sup>50</sup>.

Bien d'autres textes pourraient être cités, ils auraient le même sens: les Filles de la Charité devaient tendre à une union semblable à celle de la Trinité.

Tel se présente l'enseignement de saint Vincent de Paul, suivi par sainte Louise de Marillac, sur l'union des esprits et des cœurs. Cet enseignement exprime une conception évangélique<sup>51</sup> des rapports de l'âme avec Dieu et avec son prochain, tout orientée vers l'unité et la paix. Il a contribué à redonner un nouvel élan au courant d'unité et de paix qui n'a jamais cessé de circuler à travers la Tradition de l'Église. Grâce à lui, il s'est développé dans tous les domaines de la pensée catholique du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours. En lisant le *Traité de la Paix de l'âme* (1757) du Père Ambroise de Lombez ou celui *De la Paix de l'âme* du jésuite Jean-Nicolas Grou (1731-1803)<sup>52</sup>, on retrouve la même doctrine. Cette orientation laisse deviner la préparation d'une théologie dont l'Encyclique de Pie XII, *Mystici Corporis* (29 juin 1943), signera une étape majeure.

Comme on le voit saint Vincent de Paul et sainte Louise de Marillac, par leurs enseignements sur l'union des esprits et des cœurs, ont joué un rôle important, qu'on ne saurait négliger, en ce domaine précis comme dans tant d'autres, dans la constitution de l'Europe moderne et de la civilisation actuelle.

Raymond DARRICAU (†)

**Sommaire.** — L'article expose à l'aide de nombreuses citations la doctrine de Vincent de Paul et Louise de Marillac sur l'union des esprits et des cœurs, les vertus qui la facilitent, et son modèle, la Trinité.

50. *Ibid.*, 764.

51. Voir VP XII, 114-129: conférence du 14.2.1659: *Des maximes évangéliques*.

52. J.-N. GROU, S.J., *De la paix de l'âme*, édit. A. RAYEZ, S.J., dans *Revue d'ascétique et de mystique* 44 (1968) 183-215, 425-442; 45 (1969) 263-282.

53. Cet enseignement sur l'union ne devait pas se borner là. Vincent de Paul suscita avec l'aide de Mme de Pollalion une congrégation vouée à l'union, que sanctionna un vœu d'union. C'est la communauté des Sœurs de l'Union chrétienne de Saint-Chaumont.